



Le 14 avril 2022

Présentation de l'Association canadienne des hygiénistes dentaires au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes

Objet : Étude sur les effectifs de la santé au Canada

La santé buccodentaire est essentielle pour la santé générale. Au Canada, les hygiénistes dentaires autorisés occupent une position de premier plan, en tant que professionnels de la santé réglementés, pour prévenir et traiter les maladies buccodentaires grâce à une pratique fondée sur des données probantes, à la promotion de la santé buccodentaire et à la promotion de la prise de décision éclairée de leurs clients en matière de santé buccodentaire.

Les hygiénistes dentaires s'engagent à aider tous les Canadiens à jouir d'une santé optimale en fournissant des services et des traitements de soins buccodentaires individualisés et accessibles. Les hygiénistes dentaires sont des fournisseurs de soins de santé buccodentaire essentiels.

L'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD), au service de la profession depuis 1963, est la voix collective de plus de 30 200 hygiénistes dentaires autorisés qui travaillent au Canada, et représente directement plus de 21 000 membres individuels, comprenant les hygiénistes dentaires et les étudiants.

À propos des hygiénistes dentaires au Canada

- Ils représentent plus de 30 200 praticiens et forment la sixième plus grande profession réglementée du domaine de la santé au Canada.
- Ce sont des professionnels de soins primaires de santé buccodentaire qui recommandent et fournissent des soins cliniques préventifs et thérapeutiques, offrent de l'éducation et font de la promotion en vue d'améliorer la santé buccodentaire des Canadiens.
- Ils collaborent avec d'autres professionnels de la santé, y compris les dentistes, les denturologistes, les médecins, les infirmiers, les diététistes, les physiothérapeutes, les ergothérapeutes, les chiropraticiens et les massothérapeutes.
- Ils travaillent dans une variété de milieux qui comprennent les cabinets dentaires et d'hygiène dentaire privés, les services de santé publique, les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée, les établissements d'enseignement ainsi que l'industrie dentaire et offrent même des services à domicile au moyen d'équipement mobile.
- Ils peuvent exercer sans la supervision d'un dentiste dans la plupart des régions du pays; bon nombre (6 %) ont établi leur propre cabinet indépendant d'hygiène dentaire afin d'améliorer l'accès aux soins, notamment pour les populations vulnérables.
- Ils sont diplômés de programmes agréés offerts par plus de 30 collèges et universités partout au Canada. Les hygiénistes dentaires reçoivent une formation dans les domaines de l'anatomie et de la physiologie, de la microbiologie et du contrôle des infections, de la pharmacologie, de la promotion de la santé et de la prévention des maladies, ainsi que de la nutrition et de la santé.

- Ils doivent réussir l'examen du Bureau national de la certification en hygiène dentaire après avoir obtenu leur diplôme (toutes les provinces sauf le Québec), puis être autorisés ou agréés par l'organisme de réglementation provincial ou territorial approprié avant de pouvoir exercer. Ces organismes de réglementation veillent à ce que les hygiénistes dentaires répondent aux normes élevées requises pour fournir des soins de santé buccodentaire de qualité au public.
- Ils sont autorisés dans certaines provinces à administrer une anesthésie locale ou du protoxyde d'azote, à prescrire certains agents pharmaceutiques, à diagnostiquer les caries dentaires, à fournir une thérapie myofonctionnelle orofaciale, à utiliser des lasers pour le traitement parodontal et à poser des restaurations dentaires temporaires ou permanentes.

Points saillants sur les effectifs : Sondage de l'ACHD sur le marché du travail et de l'emploi 2021

- Le taux de chômage approximatif des hygiénistes dentaires se maintient à 1 %, ce qui est inférieur au taux de chômage actuel au Canada, qui est de 6,7 % en date d'octobre 2021.
- La profession étant majoritairement féminine (98 %), la principale raison pour laquelle les répondants sont en congé est la maternité (43 %). Un peu moins d'un sur cinq (17 %) déclare être en congé pour invalidité, tandis que 15 % sont en congé à cause de la pandémie de COVID-19.
- Parmi tous les répondants travaillant dans le domaine de l'hygiène dentaire, 94 % sont des employés; 53 % travaillent à temps plein et 40 % à temps partiel.
- Les résultats montrent également que la pandémie de COVID-19 a eu un certain effet sur les projets d'avenir. En tout, 17 % des personnes qui quittent la profession le font en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la satisfaction au travail; 12 % citent la retraite anticipée en raison de la pandémie.
- Au total, 94 % des répondants travaillent en hygiène dentaire clinique; 75 % travaillent pour un seul employeur.
- Seulement 54 % des répondants ont un contrat écrit avec leur employeur et seulement 38 % ont une évaluation de rendement annuelle.
- Plus de 9 répondants sur 10 (92 %) disent avoir été victimes de douleur liée au travail au cours de la dernière année.
- Un nombre important de répondants (10 %) comptent quitter la profession dans les deux prochaines années, tandis que 18 % envisagent de le faire dans les trois à cinq ans. Les résultats font apparaître un potentiel de fort taux de roulement au cours des cinq prochaines années et une pénurie de main-d'œuvre.

Incidence de la pandémie de COVID-19 sur les hygiénistes dentaires au Canada

Au cours de la pandémie de COVID-19, la profession d'hygiéniste dentaire, et l'ensemble de l'équipe de soins buccodentaires, ont continuellement soutenu les Canadiens de tous âges en assurant des soins appropriés pour leur santé buccodentaire et en aidant à écarter les patients des salles d'urgence.

Les hygiénistes dentaires ont également continué à soigner leurs patients habituels, malgré les risques liés à la transmission de la COVID-19. La gestion des bactéries et des maladies dans la bouche est essentielle pour la santé générale, et encore plus critique pendant cette pandémie.

Au plus fort de la première année de la pandémie, les résultats des sondages menés auprès des membres de l'ACHD ont montré ce qui suit :

- 87 % des hygiénistes dentaires autorisés (HDA) ont été mis à pied temporairement en raison de la pandémie et 2 % ont perdu leur emploi*.
- 91 % ont reçu la Prestation canadienne d'urgence (PCU) ou l'assurance-emploi pendant les mises à pied*; 91 % ont depuis repris le travail, mais 34 % ont vu leurs heures réduites*
- 31 % ont travaillé dans des cabinets qui ont bénéficié de la Subvention salariale d'urgence du Canada; 28 % n'étaient pas au courant de l'existence de cette subvention*.
- 44 % des hygiénistes dentaires qui possèdent leur propre cabinet disent que les coûts ont plus que triplé en raison des protocoles nécessaires en cas de pandémie**.

Principales préoccupations liées à la santé et à la sécurité personnelles

- Traiter les clients qui peuvent être contagieux mais asymptomatiques.
- Pénurie d'équipements de protection individuelle (EPI), notamment de masques N95 et de gants
- Nécessité d'un accès prioritaire aux vaccins contre la COVID-19

Principales préoccupations liées à la santé buccodentaire des Canadiens

- Difficultés financières ou perte des prestations de l'assurance dentaire (les patients/clients ne peuvent pas se payer des soins buccodentaires)
- Restrictions sur les procédures générant des aérosols (empêchant la prestation de soins d'hygiène dentaire complets)

*Résultats du sondage auprès des membres de l'ACHD, octobre 2020

**Résultats du sondage de l'ACHD auprès des hygiénistes dentaires indépendants, novembre 2020

À titre de contexte supplémentaire, l'ACHD mentionne une étude récente¹ publiée par l'*American Journal of Industrial Medicine* qui a constaté que « la charge de morbidité de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) n'est pas uniforme parmi les professions ». L'étude a révélé que les hygiénistes dentaires, les assistants dentaires et les dentistes étaient les plus exposés en raison de leur proximité et de leur exposition prolongée aux patients lors de la prestation de soins dentaires et buccodentaires. Heureusement, grâce à l'utilisation efficace de l'EPI et au respect des protocoles stricts de contrôle des infections que suivent les hygiénistes dentaires, l'ACHD n'a connaissance d'aucune transmission de la COVID-19 du patient à l'hygiéniste dentaire à ce jour.

¹Zhang, M. *Estimation of Differential Occupational Risk of COVID-19 by Comparing Risk Factors with Case Data by Occupational Group*. Am J Ind Med. 2021; 64:39-47. <https://doi.org/10.1002/ajim.23199>

Tous les Canadiens doivent avoir accès à des services d'hygiène buccodentaire préventifs.

Pourtant, pour plusieurs personnes âgées vulnérables, les services d'hygiène buccodentaire sont souvent inabordables, ce qui les expose à un risque de mauvaise santé buccodentaire et générale. C'est pourquoi la santé buccodentaire des aînés est une priorité de longue date pour l'ACHD.

Selon les résultats d'un sondage d'opinion publique sur la santé buccodentaire des personnes âgées au Canada (réalisé par Abacus Data pour l'ACHD, en janvier 2022) :

- 88 % souhaitent que les soins buccodentaires soient intégrés aux normes nationales tant attendues du gouvernement fédéral pour les établissements de soins de longue durée.
- Une majorité (plus de 50 %) reconnaît également que les personnes âgées sont confrontées à de nombreuses difficultés lorsqu'il s'agit d'accéder à des soins buccodentaires professionnels.
- 86 % soutiennent le financement par le gouvernement fédéral des traitements préventifs et de base en matière de santé buccodentaire pour les personnes âgées à faible revenu.

Recommandations

Pour soutenir l'accès aux soins buccodentaires pour les personnes vulnérables au Canada, et le segment de l'hygiène dentaire dans les effectifs de la santé au Canada, l'ACHD demande au gouvernement fédéral et aux parlementaires ce qui suit :

1. Dans le cadre du nouveau programme fédéral de soins dentaires qui doit être lancé cette année, tel qu'annoncé par le premier ministre le 22 mars 2022, reconnaître l'importance des services de soins de santé buccodentaire préventifs pour les Canadiens à faible revenu, y compris l'inclusion des hygiénistes dentaires comme fournisseurs admissibles.
2. Répondre aux besoins en matière de soins buccodentaires des résidents des établissements de soins de longue durée partout au Canada par le biais d'une collaboration fédérale, provinciale et territoriale, en faisant progresser les normes nationales pour les soins de longue durée qui incluent une attention particulière aux soins buccodentaires :
 - i. Ajout d'hygiénistes dentaires aux équipes de soins
 - ii. Évaluations de routine de la santé buccodentaire et services quotidiens de soins buccodentaires pour les résidents
 - iii. Sensibilisation du personnel à la santé buccodentaire
3. Investir 2 milliards de dollars sur cinq ans pour aider les provinces et les territoires à élaborer et à étendre les programmes de santé buccodentaire (services de soins buccodentaires préventifs et de base) pour les personnes âgées vulnérables vivant dans des résidences de soins de longue durée et à domicile.

4. Accélérer le plan du gouvernement fédéral visant à élargir la liste des professionnels admissibles au programme d'exonération de remboursement du prêt d'études, afin d'amener davantage d'hygiénistes dentaires dans les collectivités rurales et éloignées qui en ont le plus besoin.

5. Prendre en compte et traiter dans l'étude actuelle du Comité permanent de la santé (et toute étude future pertinente), les effectifs de la santé du pays associés à la prestation de services de santé dans le secteur privé, y compris toute priorité en matière de politique, de planification ou de renforcement des capacités qui pourrait en découler. Dans le cas de la santé buccodentaire et des soins dentaires, la plupart des personnes au Canada (ayant une assurance privée ou la capacité de payer) reçoivent des soins de professionnels de la santé buccodentaire dans des cabinets privés, tandis que les populations plus vulnérables comptent davantage sur les options financées par l'État pour accéder aux soins buccodentaires dans leurs provinces/territoires (selon les critères d'admissibilité).

Personne-ressource :

Association canadienne
des hygiénistes dentaires
Ondina Love, directrice
générale
Courriel : olove@cdha.ca